

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 19 février 2024

**N° CP-2024-1-12-8**

**N° applicatif 8799**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Direction**

Direction habitat et innovation urbaine

#### **Service consulté**

### **HABITAT PUBLIC - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions d'investissement au titre de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace pour la réhabilitation thermique de 454 logements locatifs sociaux à Habitats de Haute-Alsace (HHA), NEOLIA et Pôle Habitat Colmar Centre Alsace (PHCCA) pour un montant total de 678 640 €.

#### **PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX AU TITRE DE LA POLITIQUE VOLONTARISTE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

Au titre de sa politique volontariste « habitat », la Collectivité européenne d'Alsace soutient financièrement les travaux d'économie d'énergie du parc social existant. Fin 2020, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont signé la convention-cadre de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux pour 2021 et 2022, avec l'AREAL et la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'éco-prêt accordé aux bailleurs sociaux. Ladite convention a été prorogée pour l'année 2023.

La convention-cadre fixe le montant des subventions attribuées aux bailleurs. Celles-ci sont basées sur l'âge des logements, les travaux réalisés et les gains énergétiques.

Par ailleurs, sur le territoire haut-rhinois, la subvention peut être doublée si le niveau de performance énergétique après travaux est un niveau BBC, avec une priorité pour les

opérations utilisant des matériaux bio-sourcés comme indiqué dans la convention adoptée par la délibération n° CP-2017-9-10-16 de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin lors de sa séance du 6 octobre 2017.

Il est ainsi proposé d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 678 640 € à Habitats de Haute-Alsace (HHA), NEOLIA et Pôle Habitat Colmar Centre Alsace (PHCCA) pour la réhabilitation thermique de 454 logements (soit 8 opérations), détaillées dans l'annexe financière jointe au présent rapport.

- 72 980 € total à HHA ;
- 103 800 € total à NEOLIA ;
- 501 860 € total à PHCCA.

Les Commissions Territoriales de la Région de Colmar et de l'Agglomération de Mulhouse ont donné un avis favorable aux propositions de subventions sur crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de leurs réunions respectives du 05 février 2024 et du 09 février 2024.

L'ensemble des demandes instruites ont été déposées sur l'année 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux opérations de réhabilitation thermique de 454 logements locatifs du parc public portées respectivement par Habitats de Haute-Alsace (HHA), NEOLIA et Pôle Habitat Colmar Centre Alsace (PHCCA) telles que détaillées en annexe au présent rapport,
- D'attribuer, au titre du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace aux opérations précitées de réhabilitation thermique de 454 logements locatifs du parc public et en application notamment de la délibération n°CP-2017-9-10-16 de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin du 6 octobre 2017, des subventions d'investissement pour un montant total de 678 640 € à Habitats de Haute-Alsace (HHA), NEOLIA et Pôle Habitat Colmar Centre Alsace (PHCCA) telles que détaillées en annexe au présent rapport et réparties comme suit :
  - 72 980 € total à HHA ;
  - 103 800 € total à NEOLIA ;
  - 501 860 € total à PHCCA.
- De m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir, sur la base du modèle type de convention adopté par délibération n° CP-2021-12-12-10 de la Commission permanente lors de sa séance du 6 décembre 2021 pour le territoire haut-rhinois et des éléments relatifs à chaque opération listée dans l'annexe précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement Habitats de Haute-Alsace (HHA), NEOLIA et Pôle Habitat Colmar Centre Alsace (PHCCA).
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants à la réhabilitation de 454 logements situés hors du NPNRU M2A (678 640 €) sur le programme P044 – Opération 009 – Enveloppe 10 – chapitre 204 – fonction 555 – nature 2324
- De préciser que les subventions précitées seront versées selon les modalités définies dans les conventions type précitées,

*Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :*

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P044	O009	P044E10	T09	(3258) 204-2324-555	678 640 €
TOTAL					678 640 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.